

DECISION N° 174 /ART&P/DG/16

Portant publication de la charte de nommage des noms de domaine Internet en « .tg ».

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AUTORITE DE REGLEMENTATION DES SECTEURS DE POSTES ET DE TELECOMMUNICATIONS

Sur rapport conjoint du directeur technique et du directeur des affaires juridiques et de la réglementation,

Vu la loi n°2012-018 du 17 décembre 2012 sur les communications électroniques modifiée par la loi n°2013-003 du 19 février 2013 ;

Vu le décret n°2016-103/PR du 20 octobre 2016 relatif aux modalités de gestion administrative, technique et commerciale du domaine Internet national « .tg »;

Vu le décret n°2015-091/PR du 27 novembre 2015 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes ;

Vu le décret n°2014-088/PR du 31 mars 2014 portant sur les régimes juridiques applicables aux activités de communications électroniques ;

Vu le décret n°2006-041/PR du 26 avril 2006 fixant les taux, les modalités d'affectation et de recouvrement des redevances dues par les opérateurs, exploitant et prestataires de services de télécommunications ;

Vu l'arrêté n°009/MPT/CAB du 13 juillet 2012 portant nomination du directeur général par intérim de l'Autorité de Réglementation des secteurs de Postes et de Télécommunications ;

Vu la Décision n° 075/ART&P/DG/16 du 16 juin 2016 fixant les tarifs annuels de vente des noms de domaine en «.tg » ;

DECIDE:

Article 1er : Objet

La présente décision publie la charte de nommage des noms de domaine Internet en « .tg ». La charte de nommage définit les règles d'attribution et de gestion des noms de domaine en «.tg».

La charte de nommage en annexe fait partie intégrante de la présente décision.

Article 2 : Champ d'application

La présente décision s'applique à tous les noms de domaine en « .tg ».

Article 3: Publication

La charte de nommage est publiée à l'adresse <u>www.nic.tg</u> et disponible également sur le site de l'Autorité de Régulation <u>www.artp.tg</u>

Article 4 : Modification

Toute modification de la charte de nommage est publiée à l'adresse <u>www.nic.tg.</u> Chaque nouvelle version de la charte de nommage du « .tg » est d'application immédiate à compter de sa publication en ligne.

Article 5 : Entrée en vigueur

La présente décision prend effet à compter de la date de sa signature.

Fait à Lomé, le 0 5 DEC 2016

Le Directeur Général

Abayeh BOYO

1

1

Ampliations

-	MPEN	•
:-	CAFE Informatique & Télécommunication S.A	,
	Togo Telecom	,
2-3	Togo Cellulaire	,
-	Atlantique Telecom Togo	9
	ART&P	(
-	711141	